



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PS-06

Ententes d'accès

Juill. 2026



Sécurité du personnel (vérifications, accès, etc.)

Personnel Security

PS-06 — Ententes d'accès (PbME)

Énoncés :

- a. Élaborer et documenter les ententes d'accès aux systèmes organisationnels
- b. Passer en revue et mettre à jour les ententes d'accès [\[Affectation : fréquence définie par l'organisation\]](#)
- c. S'assurer que les personnes qui ont besoin d'accéder à l'information et aux systèmes de l'organisation :
 - 1. signent les ententes d'accès appropriées avant qu'on leur accorde l'accès
 - 2. signent de nouveau les ententes d'accès pour conserver l'accès aux systèmes de l'organisation lorsque les ententes d'accès sont mises à jour ou [\[Affectation : fréquence définie par l'organisation\]](#)

Paramètres :

- b. à définir par l'organisme selon le profil de sécurité de l'actif informationnel c.
 - 2. à définir par l'organisme selon le profil de sécurité de l'actif informationnel

Responsable : OP

Discussion :

Les ententes d'accès comprennent les accords de non-divulgence, les ententes d'utilisation acceptable, les règles de conduite et les accords régissant les conflits d'intérêts. Une entente d'accès signée comprend une attestation que la personne a lu et compris les contraintes associées aux systèmes organisationnels auxquels on lui a accordé l'accès et qu'elle accepte de s'y conformer. Les signatures électroniques sont admises pour l'acceptation d'ententes d'accès, à moins d'être expressément interdites par les politiques de l'organisation.